



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 37936

Texte de la question

M Michel Peyret attire l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la necessite d'une modification du statut des medecins attaches des hopitaux publics. Les dispositions tres insuffisantes concernant cette categorie, qui n'ont pas evolue depuis 1981 alors que les statuts des autres praticiens hospitaliers ont ete refondus depuis cette date, ne repondent pas, en effet, aux exigences d'une medecine hospitaliere de qualite. Les ameliorations a apporter a ce statut sont selon les interesses relatives : 1o a l'obtention d'une cinquieme semaine de conges payes annuels ; 2o a l'application de la legislation en vigueur relative aux conges de maternite ; 3o a une extension de la couverture sociale en cas de maladie ; 4o a une revalorisation des remunerations, liee a l'activite de ces praticiens ; 5o a une cotisation a la retraite complementaire Ircantec basee sur la totalite des emoluments percus par les attaches. Il lui demande si elle entend prendre une initiative en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Peyret Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37936

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1108